

Saint-Hubert, le 18 août 2014

Aux parents des élèves qui fréquentent
l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent,

Madame, Monsieur,

LES SOINS D'URGENCE À L'ÉCOLE

- Toute personne en présence d'un élève victime d'accident ou de malaise subit et grave, a le devoir d'agir en «bon père de famille» et lui porter secours.
- Si le malaise ou l'accident est jugé grave, la direction communique avec les parents ou le tuteur et l'incite à se rendre à l'école ou au centre de santé dans les meilleurs délais.
- En cas d'absence du parent ou tuteur, un adulte de l'école accompagne nécessairement l'élève jusqu'à sa prise en charge par le personnel du centre de santé.
- Tout élève victime d'un malaise subit mineur doit se rendre chez le surveillant de son niveau. Ce dernier verra, le cas échéant, à retourner l'élève chez lui, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation parentale, et ce, après entente sur les modalités de retour.
- Le coût du transport de l'élève au centre de santé ou à la maison est assumé par les parents ou le tuteur.
- Les parents ou tuteurs ont la responsabilité de compléter la fiche « urgence – santé » et de la transmettre à l'école sans délai. Ils doivent aussi signaler toutes modifications concernant l'état de santé de leur enfant.
- Les parents ou le tuteur doivent fournir les coordonnées d'une personne à rejoindre en cas d'urgence et s'assurer de la mise à jour de ces informations.
- Les parents ou le tuteur doivent garder à la maison l'élève malade ou indisposé, celui-ci n'étant pas en condition d'apprentissage, sa présence à l'école n'est pas appropriée. De plus, certaines affections peuvent être très contagieuses ex. : gastro, grippe ...
- Les parents ou tuteurs doivent procurer à l'élève les médicaments ou autre matériel nécessaire (pompe pour asthme, analgésique, sirop, pastille ...). L'école ne fournit aucun médicament à l'élève.

Merci de votre collaboration.

MarieLise Guilbert
Directrice intérimaire
MLG/jd

Réf.: \\adm.csmv.qc.ca\Partages\mpar\SecrétaireGestion\Mes documents\rentrée scolaire\2014-2015\SE-07-07_Les_soins_urgence_à_école.docx